



TEXTE 1

## Les catégories et les raisons de la migration internationale

YVES PASCOU, 2020

La migration internationale est l'action pour une personne, ou un groupe de personnes, de se déplacer dans un autre pays que son pays d'origine ou de résidence habituelle en vue de résider durablement dans le pays de destination. Ce dernier devient alors le nouveau pays de résidence habituelle.

**La migration internationale peut être motivée par différentes raisons que l'on peut classer en quatre grandes catégories :**

► Les migrations qui relèvent de l'obligation pour les personnes de fuir leur pays de résidence pour trouver une protection dans un autre pays. Lorsque ces personnes fuient une guerre ou des persécutions, c'est-à-dire des violences ou des mauvais traitements, on parle de réfugiés. Ce sont par exemple des Syriens qui fuient la guerre, un-e opposant-e politique dans une dictature, un-e homosexuel-le qui fuit son pays où cette orientation sexuelle est interdite ou encore une jeune femme qui se réfugie en France pour éviter l'excision dans son pays d'origine. Ces migrations sont généralement de longue durée car les raisons qui ont poussé les personnes à fuir s'inscrivent souvent dans le temps, comme les guerres par exemple.

Il existe aussi le cas des personnes qui sont forcées de quitter leur pays à cause d'événements climatiques sérieux tels qu'une sécheresse, une inondation, une tempête, etc. Liées aux changements climatiques, ces migrations sont souvent temporaires et s'exercent sur une courte distance car il s'agit principalement pour les personnes affectées de trouver un abri provisoire avant de retourner chez elles.

► La deuxième catégorie concerne les migrations familiales. Il s'agit de personnes qui décident d'accompagner ou de rejoindre un membre de leur famille qui réside dans un autre pays. C'est le cas de l'époux ou de l'épouse et des enfants d'un citoyen français ou d'une personne étrangère qui réside déjà en France.

► La troisième catégorie concerne les migrations à caractère économique. Il s'agit de personnes qui vont exercer une activité professionnelle, un travail, dans un autre pays. Cette migration couvre de nombreuses situations. C'est l'ingénieur informatique indien qui travaille dans une grande entreprise européenne. C'est le chef d'entreprise français qui dirige une manufacture aux États-Unis. C'est le médecin africain embauché à l'hôpital. C'est le jeune diplômé tunisien qui ne trouve pas de travail dans son pays et vient travailler en Allemagne. C'est aussi le travailleur saisonnier ukrainien qui vient pour les récoltes ou travailler l'été dans une station balnéaire. Cette migration liée au travail peut prendre des formes très diverses et concerner des personnes très diplômées, comme les ingénieurs, ou peu diplômées, comme les travailleurs saisonniers.

► Enfin, la quatrième forme de migration concerne les étudiants qui réalisent leurs études dans un autre pays. Cette migration peut être plus ou moins longue, une ou plusieurs années, et être suivie d'une installation dans le pays d'étude ou d'un retour dans son pays d'origine.

Les raisons pour lesquelles les personnes migrent sont très différentes. Il peut s'agir de migrations forcées, lorsque les personnes fuient une guerre ou des persécutions, de migration familiale pour rejoindre un-e conjoint-e, ou de migrations dites volontaires, lorsque les personnes vont travailler ou étudier dans un autre pays. Mais ces migrations sont aussi de durées différentes, plusieurs années, voire à vie, pour les membres de la famille ou quelques mois pour les travailleurs saisonniers ou les personnes déplacées pour raisons climatiques.

Il faut souligner que ces catégories correspondent aux migrations dites légales, c'est-à-dire des personnes autorisées à entrer dans un autre pays. Elles ne concernent pas les personnes dites en situation irrégulière, c'est-à-dire qui sont dans un autre pays mais qui n'ont pas été autorisées à y séjourner, soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions requises, soit parce qu'elles ne sont plus autorisées à y séjourner, car leur droit au séjour dans ce pays a expiré.